

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 13 décembre 2021**

**Délibération n° 2021-0852**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2021 à 2022 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

**Conseil du 13 décembre 2021****Délibération n° 2021-0852**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Programme de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2021 à 2022 - Attribution d'une subvention à l'Institut des risques majeurs (IRMa)

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

L'IRMa a été créé en 1988 pour promouvoir des actions d'information, de prévention et de sensibilisation aux risques majeurs. Les missions de l'IRMa se structurent autour des 4 axes suivants :

- sensibiliser et informer la population de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les risques majeurs,
- former et conseiller les décideurs locaux dans l'exercice de leurs missions de prévention,
- éduquer et former les citoyens et, en particulier, les communautés scolaires,
- favoriser les échanges d'expérience en matière de gestion des risques, partager les pratiques et outils entre les élus, techniciens, chercheurs et praticiens de la prévention.

L'IRMa possède un savoir-faire et des ressources qui peuvent aider les communes de la Métropole de Lyon à monter en compétences sur la prévention et la gestion des risques majeurs et créer une dynamique collective à l'échelle des bassins de risques, qu'ils soient d'origine industrielle, technologique ou naturelle.

Il est rappelé que la Métropole compte 10 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et 7 plans de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI) approuvés, dont les périmètres couvrent près de 20 % du territoire. Par ailleurs, le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) s'étend sur l'ensemble des bassins versants de l'aire lyonnaise, qui se déploie jusqu'au territoire de la Métropole stéphanoise ou encore sur le territoire du Haut Rhône.

**II - Bilan du programme mis en œuvre sur les exercices 2020 et 2021**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0163 du 5 octobre 2020, la Métropole a attribué une subvention de 23 868 € pour développer son programme sur les exercices 2020 et 2021 autour des actions suivantes :

- l'animation d'un parcours de formation à destination des élus et techniciens des communes de la Métropole et des bassins de risques de l'aire métropolitaine, construit autour de 3 étapes :

. une demi-journée de formation généraliste sur le rôle et les responsabilités de l'exécutif communal en matière d'information, de prévention et de gestion des crises. Organisé sous la forme d'une web-conférence, ce temps a pu réunir plus de 350 personnes, élus et techniciens mais aussi spécialistes et experts de la gestion de crise, dont la majorité présents sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole,

. 2 demi-journées consacrées à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) ayant réuni plus de 22 participants représentant plus de 14 structures ou communes différentes,

. 2 journées de formation consacrées au pilotage et à la gestion de crise, avec mise en situation pour quelque 20 personnes de communes et structures du territoire métropolitain amenées à prendre des responsabilités dans la mise en place et l'animation de cellules de crise ;

- 2 matinées organisées par l'IRMa et des rendez-vous sous la forme de *webinaires* ont, par ailleurs, permis aux communes et partenaires de la Métropole d'assister aux échanges sur des sujets d'actualités : les enseignements de l'incendie de Lubrizol en matière de gestion des risques industriels, la question de la mise à l'abri des établissements recevant du public (ERP) et des acteurs économiques et situation de risques, ou encore se préparer à faire face à la crise,

- enfin, l'IRMa a mis à disposition de l'ensemble des communes et services de la Métropole des ressources documentaires ciblées sur l'actualité régionale, nationale et internationale en matière de prévention et de gestion des risques majeurs : revues de presses hebdomadaires, publication et diffusion de la revue Risques Infos.

### III - Programme d'actions 2021-2022 et plan de financement prévisionnel

Afin de poursuivre les actions engagées par l'IRMa sur le territoire métropolitain ainsi que sur l'aire métropolitaine pour la stratégie inondation, il est proposé de soutenir l'IRMa dans le développement des axes suivants :

- le soutien à la veille informationnelle permettant aux élus et techniciens des 59 communes de la Métropole d'accéder à l'ensemble des produits documentaires et périodiques élaborés par l'association,
- l'accompagnement et la mise en réseau des Communes de la Métropole en matière de gestion de crise, de formation, de préparation à la gestion du risque et de résilience des territoires.

Le montant global de ces 2 actions s'élève à 180 722 €, financé de la manière suivante :

	Dépenses (en €)	Recettes	Montant (en €)
soutien à la veille informationnelle	79 300	État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement -DREAL- Auvergne-Rhône-Alpes)	55 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	44 108
accompagnement et mise en réseau des communes de la Métropole en matière de gestion de crise, culture du risque et résilience des territoires	101 422	Département de l'Isère	33 446
		Métropole	23 868
		autofinancement	24 300
<b>Total</b>	<b>180 722</b>	<b>Total</b>	<b>180 722</b>

Afin de conduire ce programme partenarial qui bénéficiera au territoire métropolitain sur l'année 2021-2022, il est proposé d'attribuer à l'IRMa une subvention de 23 868 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 23 868 € au profit de l'IRMa, dans le cadre de la poursuite de ses actions en matière de prévention et de gestion des risques majeurs pour la période de 2021 à 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'IRMa définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 23 868 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivant - chapitre 65 - opération n° 0P26O2881.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270940-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
---